
Tourisme
guides accompagnateurs et
accompagnateurs au service des
agences de voyages et de
tourisme

BROCHURE JO 3061

IDCC 412

**Convention collective nationale du 10
mars 1966**

[Non étendue]

(Annulée et remplacée par la Convention Collective «Voyages : opérateurs et guides» du 19 avril 2022)

